

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'EPARGNANT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV L'EPARGNANT au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 31 Janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes :
P/CABINET CMC
Chérif BEN ZINA

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en Dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	130 914 176	149 566 697
Obligations et valeurs assimilées		123 046 249	147 100 499
Titres OPCVM		7 867 927	2 466 197
Placements monétaires et disponibilités		36 628 942	35 198 342
Placements monétaires	5	23 003 066	13 543 297
Disponibilités		13 625 876	21 655 045
Créances d'exploitation	6	112 187	104 711
TOTAL ACTIF		167 655 305	184 869 750
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	334 443	357 325
Autres créditeurs divers	8	48 013	17 071
TOTAL PASSIF		382 456	374 396
ACTIF NET			
Capital	9	157 078 392	173 769 529
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 212	2 052
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 193 245	10 723 773
ACTIF NET		167 272 850	184 495 354
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		167 655 305	184 869 750

ETAT DE RESULTAT**Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024****(Montants exprimés en Dinars)**

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>	<i>Année 2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	2 019 529	8 984 478	2 343 010	10 016 571	10 016 571
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 019 529	8 984 478	2 343 010	10 016 571	10 016 571
Revenus des placements monétaires	11	1 062 924	3 766 740	723 948	3 407 877	3 407 877
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 082 452	12 751 218	3 066 959	13 424 449	13 424 449
Charges de gestion des placements	12	(263 624)	(1 051 776)	(274 254)	(1 152 762)	(1 152 762)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 818 828	11 699 441	2 792 704	12 271 687	12 271 687
Autres produits		37 794	72 370	15 630	76 001	76 001
Autres charges	13	(63 050)	(253 953)	(57 395)	(239 832)	(239 832)
Contribution Sociale de Solidarité		-	-	-	(400)	(400)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 793 572	11 517 858	2 750 940	12 107 457	12 107 457
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 345 200)	(1 324 613)	(859 679)	(1 383 684)	(1 383 684)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 448 372	10 193 245	1 891 261	10 723 773	10 723 773
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 345 200	1 324 613	859 679	1 383 684	1 383 684
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		113 057	(83 208)	(398 105)	(174 945)	(174 945)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		88 833	284 925	622 071	502 894	502 894
Frais de négociation de titres		(5 388)	(12 769)	(3 315)	(28 210)	(28 210)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 990 074	11 706 806	2 971 591	12 407 197	12 407 197

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>	<i>Année 2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 990 074	11 706 806	2 971 591	12 407 197	12 407 197
Résultat d'exploitation	2 793 572	11 517 858	2 750 940	12 107 457	12 107 457
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	113 057	(83 208)	(398 105)	(174 945)	(174 945)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	88 833	284 925	622 071	502 894	502 894
Frais de négociation de titres	(5 388)	(12 769)	(3 315)	(28 210)	(28 210)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(10 724 673)	-	(11 068 647)	(11 068 647)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(22 450 555)	(18 204 638)	(16 042 555)	(26 774 362)	(26 774 362)
Souscriptions					
- Capital	27 114 491	92 172 337	23 989 317	87 199 233	111 188 550
- Régularisation des sommes non distribuables	17 928	44 833	35 562	79 632	115 195
- Régularisation des sommes distribuables	1 583 749	3 111 904	1 369 249	1 162 239	3 186 154
Rachats					
- Capital	(48 198 126)	(109 035 651)	(39 150 440)	(97 448 663)	(136 599 103)
- Régularisation des sommes non distribuables	(39 778)	(61 600)	(57 478)	(38 044)	(95 522)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 928 819)	(4 436 461)	(2 228 765)	(2 340 870)	(4 569 635)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(19 460 481)	(17 222 504)	(13 070 964)	(25 435 812)	(25 435 812)
ACTIF NET					
En début de période	186 733 331	184 495 354	197 566 318	209 931 166	209 931 166
En fin de période	167 272 850	167 272 850	184 495 354	184 495 354	184 495 354
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	1 782 716	1 740 446	1 892 576	1 995 421	1 995 421
En fin de période	1 571 546	1 571 546	1 740 446	1 740 446	1 740 446
VALEUR LIQUIDATIVE	106,438	106,438	106,005	106,005	106,005
TAUX DE RENDEMENT	1,615%	6,22%	1,55%	6,03%	6,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 130.914.176 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	Obligations et valeurs assimilées		118 035 407	123 046 249	73,56%
	Obligations de sociétés		20 102 260	20 888 076	12,49%
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	1 600 000	1 623 296	0,97%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2ATL 2	5 000	500 000	502 495	0,30%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	400 000	417 814	0,25%
TN0002601029	STB 2008/2	78 000	488 200	509 548	0,30%
TN0002601045	STB 2010/1 CB	10 000	62 559	67 568	0,04%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	11 770	471 506	475 107	0,28%
TN0003400330	AMENBANK B 2008	25 000	500 000	517 184	0,31%
TN0003400405	AB SUB 2010	50 000	331 000	338 814	0,20%
TN0003900248	UIB 2009-1 C	20 000	500 000	510 706	0,31%
TN0003900263	UIB 2011-1 B	20 000	700 000	712 276	0,43%
TN0004620134	BTK 2009 C	10 000	66 395	70 345	0,04%
TN0007310444	HL 2017-03 B	20 000	400 000	424 525	0,25%
TN0R77XCOAH0	STBSUB 2021-1 E	1 000	60 000	60 698	0,04%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING	5 000	300 000	306 575	0,18%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	500 000	526 485	0,31%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1	35 000	3 500 000	3 648 914	2,18%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 202	10 000	1 000 000	1 037 874	0,62%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A	10 000	1 000 000	1 018 635	0,61%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	1 000 000	1 052 027	0,63%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	26 226	2 622 600	2 802 155	1,68%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022	10 000	1 000 000	1 077 519	0,64%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	5 000	500 000	541 864	0,32%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 036 313	1,22%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	600 000	609 337	0,36%

Obligations de L'Etat			73 276 147	75 770 119	45,30%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	70 000	7 000 000	7 247 075	4,33%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	20 000	20 000 000	20 713 951	12,38%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021	90 000	9 000 000	9 220 458	5,51%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021	10 000	10 000 000	10 247 737	6,13%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT 2023 T1	5 000	500 000	533 692	0,32%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3	41 820	4 183 773	4 276 899	2,56%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 C	114 000	11 400 000	12 054 841	7,21%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1	399	3 785	4 097	0,00%
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4	2 500	250 000	251 199	0,15%
TNCGJF5TW027	EMP NAT 2023 T1	6 500	650 000	694 119	0,41%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2	5 000	500 000	524 164	0,31%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4	20 000	2 000 000	2 010 904	1,20%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2	10 482	99 430	105 501	0,06%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2	5 000	500 000	520 725	0,31%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3	10 000	1 000 000	1 024 113	0,61%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2	86 270	820 392	870 205	0,52%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 A	7 693	73 096	74 779	0,04%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1	3 537	34 375	36 683	0,02%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3	7 500	750 000	766 292	0,46%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1	6 500	650 000	694 677	0,42%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4	5 000	500 000	504 820	0,30%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4	7 500	750 000	756 644	0,45%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 B	26 184	2 611 296	2 636 542	1,58%
Bons du trésor assimilables			24 657 000	26 388 054	15,78%
TN0008000580	BTA 13OCTOBRE202	9 000	8 727 000	9 049 973	5,41%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026	7 000	6 790 000	7 258 357	4,34%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	10 000	9 140 000	10 079 724	6,03%
Titres OPCVM			7 610 442	7 867 927	4,70%
TN3A0J4BTFV3	- FCP OBLIGATAIRE	26 899	3 068 717	3 037 570	1,82%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV EPARGNE OB	31 059	4 541 725	4 830 358	2,89%
TOTAL			125 645 849	130 914 176	78,26%
Pourcentage par rapport à l'actif					78,09%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 23.003.066 se détaillant comme suit :

Code ISIN		Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2024	% actif net
	<u>Comptes à terme STB</u>	9 000 000	9 016 951	5,39%
	Placement au 17/03/2025 (au taux de 9,79%) 91 jours	3 000 000	3 009 656	1,80%
	Placement au 25/03/2025 (au taux de 9,79%) 91 jours	2 000 000	2 002 575	1,20%
	Placement au 26/03/2025 (au taux de 9,79%) 91 jours	2 000 000	2 002 575	1,20%
	Placement au 28/03/2025 (au taux de 9,79%) 91 jours	2 000 000	2 002 146	1,20%
	<u>Certificats de dépôt</u>	13 969 625	13 986 114	8,36%
	Certificat de dépôt STB au 04/01/2025 (au taux de 9,79%) 10 jours	9 978 303	9 991 321	5,97%
	Certificat de dépôt STB au 06/01/2025 (au taux de 9,79%) 10 jours	3 991 321	3 994 793	2,39%
	TOTAL	22 969 625	23 003 066	13,75%
	Pourcentage par rapport à l'actif			13,72%

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Ce poste présente au 31 décembre 2024 un solde de D : 112.187 contre un solde de 104.711 à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Retenues à la source sur BTA	1 804	1 804
Retenues à la source sur obligations	86 802	88 616
Autres	23 581	14 291
Total	112 187	104 711

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste présente au 31 décembre 2024 un solde de D : 334.443 contre un solde de D : 357.325 à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	72 415	74 533
Dépositaire	83 030	87 999
Commission de distribution	178 998	194 793
Total	334 443	357 325

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste présente au 31 décembre 2024 un solde de D : 48.013 contre un solde de D : 17.071 à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	15 717	16 224
Retenue à la source	-	-347
Rémunération CAC	32 296	1 194
Total	48 013	17 071

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2024, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	173 769 529
Nombre de titres	1 740 446
Nombre d'actionnaires	2 172

Souscriptions réalisées

Montant Souscriptions	92 172 337
Nombre de titres émis	923 182
Nombre d'actionnaires nouveaux	39

Rachats effectués

Montant Rachats	(109 035 651)
Nombre de titres rachetés	(1 092 083)
Nombre d'actionnaires sortants	(253)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(83 208)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	284 925
Régularisation des sommes non distribuables	(16 767)
Frais de négociations de titres	(12 769)

Capital au 31-12-2024

Montant	157 078 392
Nombre de titres	1 571 546
Nombre d'actionnaires	1 958

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2024 au 31/12/2024 à D : 2.019.529 contre D : 2.343.010 pour la période allant du 01/10/2023 au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au 31/12/2023</u>	<u>Année</u> <u>2023</u>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>383 464</u>	<u>1 639 673</u>	<u>507 885</u>	<u>2 241 271</u>	<u>2 241 271</u>
- Intérêts	383 464	1 639 673	507 885	2 241 271	2 241 271
<u>Revenus des OPCVM</u>	-	<u>617 501</u>	-	<u>590 379</u>	<u>590 379</u>
- Dividendes	-	617 501	-	590 379	590 379
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 636 065</u>	<u>6 727 303</u>	<u>1 835 125</u>	<u>7 184 921</u>	<u>7 184 921</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	1 636 065	6 727 303	1 835 125	7 184 921	7 184 921
TOTAL	<u>2 019 529</u>	<u>8 984 478</u>	<u>2 343 010</u>	<u>10 016 571</u>	<u>10 016 571</u>

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2024 au 31/12/2024 à D: 1.062.924 contre D:3.407.877 pour la période allant du 01/10/2023 au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au 31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au 31/12/2023</u>	<u>Année</u> <u>2023</u>
Intérêts des prises en pension livrée	246 988	829 183	392 487	1 592 284	1 592 284
Intérêts des comptes à terme	262 211	624 966	47 040	343 572	343 572
Intérêts des certificats de dépôt	553 725	2 312 591	284 421	1 472 021	1 472 021
TOTAL	<u>1 062 924</u>	<u>3 766 740</u>	<u>723 948</u>	<u>3 407 877</u>	<u>3 407 877</u>

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2024 au 31/12/2024 à D: 263.624 contre D:274.254 pour la période allant du 01/10/2023 au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au 31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au 31/12/2023</u>	<u>Année</u> <u>2023</u>
Rémunération du gestionnaire	193 262	771 053	201 055	845 085	845 085
Rémunération du dépositaire	35 181	140 362	36 600	153 838	153 838
Commission de distribution	35 181	140 362	36 600	153 838	153 838
TOTAL	263 624	1 051 776	274 254	1 152 762	1 152 762

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2024 au 31/12/2024 à D: 63.050 contre D:57.395 pour la période allant du 01/10/2023 au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au 31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au 31/12/2023</u>	<u>Année</u> <u>2023</u>
Redevance CMF	46 908	187 149	48 800	205 118	205 118
TCL	7 975	34 292	8 481	34 566	34 566
Autres	8 168	32 512	114	148	148
TOTAL	63 050	253 953	57 395	239 832	239 832

14- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.